

Paris, le 29 janvier 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

BNP Paribas Banque Privée lance un nouveau fonds garanti à l'échéance ^{(1) (2)} BNP Paribas Optimum Garanti 2012, dont la performance ⁽¹⁾ peut être positive même en cas de baisse des marchés, sous certaines hypothèses

Le FCP BNP Paribas Optimum Garanti 2012 a été spécifiquement conçu pour les clients de BNP Paribas Banque Privée qui recherchent une nouvelle opportunité de diversification de leurs placements à horizon de 5 ans vers les marchés actions de la zone euro, tout en bénéficiant d'une garantie de leur investissement² à l'échéance du 26 avril 2012.

BNP Paribas Optimum Garanti 2012 est un fonds à formule garanti ^{(1) (2)} dont la performance dépend de l'évolution d'un Panier d'actions composé d'une sélection annuelle des 16 actions de l'indice DJ Euro Stoxx 50 ⁽³⁾ ayant affiché sur l'année le meilleur niveau de distribution de dividendes. Le fonds recherche une plus value liée à la hausse du cours des actions ainsi sélectionnées et non un rendement.

Le 26 avril 2012, le souscripteur récupèrera 100 % du capital investi ⁽²⁾ majoré de la valeur la plus élevée, si elle est positive, entre :

- la Performance Moyenne du Panier (hors dividende)

et

- l'écart entre la Performance Moyenne du Panier (hors dividende) et celle du DJ Euro Stoxx 50 (hors dividende)

La performance du fonds ne tient pas compte des dividendes qui ne sont ni distribués ni réinvestis.

L'originalité de ce fonds est d'offrir :

- **une stratégie liée à la performance d'actions à fort taux de distribution de l'indice Euro Stoxx 50 mais sans bénéficier de ces dividendes. Par le passé, ces actions ont fréquemment eu une performance meilleure que l'indice lui-même, sans tenir compte des dividendes.**
- **le 25 avril 2012, une possibilité de gain même en cas de baisse des marchés dès lors que la Performance Moyenne du Panier est supérieure à celle de l'indice DJ Euro Stoxx 50.**

Les clients de la Banque Privée de BNP Paribas peuvent souscrire à BNP Paribas Optimum Garanti 2012 aussi bien dans le cadre privilégié de l'assurance vie (jusqu'au 6 avril 2007) que sur un compte d'instruments financiers (jusqu'au 13 avril 2007)

Avant de souscrire au FCP BNP Paribas Optimum Garanti 2012 il convient de lire attentivement le prospectus simplifié du FCP, document réglementaire agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et disponible dans les Centres de Banque Privée BNP Paribas. Code ISIN : FR0010407171

BNP Paribas Banque Privée France

1ere banque privée en France, elle gère plus de 50 MDE pour le compte de plus de 100.000 clients. La mission des 850 Conseils en Gestion de Patrimoine, basés dans près de 100 centres dédiés à la clientèle patrimoniale et répartis sur tout le territoire, est de guider cette clientèle dans leur réflexion patrimoniale.

Les services de la Banque Privée sont élaborés pour des patrimoines supérieurs à 200 000 €, avec des problématiques patrimoniales et financières spécifiques. Ces clients reçoivent un conseil personnalisé qui est basé sur une approche globale, abordant notamment la gestion financière, la diversification du patrimoine et la meilleure façon pour en assurer la transmission.

Contact presse :

Isabelle WOLFF

01 40 14 65 16

isabelle.wolff@bnpparibas.com

¹ Le 26 avril 2012

² Pour les porteurs ayant souscrit au fonds avant le 13 avril 2007 à 13 heures et ayant conservé leurs parts jusqu'au 26 avril 2012, le capital garanti est égal au capital investi, lequel correspond à l'investissement initial du souscripteur, hors fiscalité et prélèvements sociaux, et déduction faite de la commission de souscription.

³ Arrêté au 25 octobre 2006